

Compagnie d'assurance Combined d'Amérique, succursale canadienne
TSMAV clôture de l'exercice financier 2022

TSMAV

La loi canadienne sur les sociétés d'assurances (LSA) prévoit que les sociétés d'assurance, les sociétés de secours et les sociétés de portefeuille d'assurance fédérales ainsi que les sociétés exploitant une succursale au Canada, respectivement, doivent maintenir un capital suffisant ou un excédent suffisant de leur actif au Canada sur leur passif au Canada.

Le **test de suffisance de la marge d'assurance vie (TSMAV) du BSIF**, et la ligne directrice A-4 du BSIF, Capital réglementaire et cibles internes de capital, établissent le cadre permettant au surintendant du BSIF de déterminer si les sociétés exerçant des opérations au Canada par l'entremise d'une succursale (de succursales) conservent un excédent suffisant .

(000's CAD)		31-Dec-22	12/31/2021	Variation (%)
Marge disponible (A-B)	C	365,228	316,659	15.3%
Actif disponible	A	892,826	935,355	-4.5%
Actif requis	B	527,598	618,696	-14.7%
Provision d'excédent et dépôts admissibles	D	323,106	364,266	-11.3%
Marge requise	E	508,954	502,799	1.2%
Ratio total du TSMAV : (C + D)/E		135.2%	135.4%	-0.1%

	Total	Noyau
Ratios cibles de surveillance du TSMAV du BSIF	100%	70%
Ratios cibles minimaux du TSMAV du BSIF	90%	55%

Analyse qualitative du ratio de solvabilité (d'une période à l'autre) :

- Le ratio total du TSMAV a diminué, passant de 135,4 % (31 décembre 2021) à 135,2 % (31 décembre 2022). Le ratio total reste supérieur au niveau cible opérationnel de la succursale et bien au-dessus du niveau cible de surveillance.
- La variation en 2022 dans la Marge disponible (C) était attribuable principalement aux taux d'intérêt nettement plus élevés, ce qui a fait diminuer les réserves actuarielles dans l'Actif requis, et les mouvements normaux de l'entreprise.
- Les variations en 2022 dans la Provision d'excédent (D) et la Marge requise (E) étaient attribuables principalement aux taux d'intérêt élevés.